



Politique de gestion des commotions cérébrales

Québec Performance

Approuvée : Conseil d'administration

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2017

Ajusté en février 2023

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 Objet

La présente politique a pour objet d'établir les modalités et les principes généraux en matière de gestion des commotions cérébrales de nos membres pour leur retour à l'entraînement.

La présente politique vise tous les secteurs du club et devient un outil important pour les employés du club.

1.2 Objectifs

Les conditions déterminées par la présente politique visent à promouvoir les objectifs suivants :

1. apprendre des situations survenues
2. rassurer les parents/gymnastes/employés impliqués
3. détenir un dossier détaillé en lien avec les éléments de l'accident.

2. RÔLE DE L'ENTRAÎNEUR

- 2.1 Informer le parent s'il y a un coup à la tête ou un soupçon d'une commotion cérébrale
- 2.2 Retirer l'enfant de l'entraînement
- 2.3 Remplir un rapport d'accident
- 2.4 Rester à l'écoute des symptômes possibles
- 2.5 Faire voir les physiothérapeutes sur place si possible
- 2.6 Faire un suivi aux parents
- 2.7 Respecter le protocole de retour en entraînement le cas échéant.

3. RÔLES DES PARENTS

- 3.1 Vérifier les symptômes à la maison (remplir la fiche de suivis)
- 3.2 Retourner la fiche de suivis au club 48h après l'incident
- 3.3 S'il y a eu un symptôme : Consulter pour avoir un diagnostic
 - 3.4 Aviser l'école du protocole à suivre
 - 3.5 Respecter les recommandations
 - 3.6 Obtenir un avis médical autorisant un retour à l'activité physique
 - 3.7 Obtenir un protocole de retour à la gymnastique par un physiothérapeute
 - 3.8 Aviser tous les intervenants du protocole.

4. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION

- 4.1 Informer les employés et membres de la présence possible et de la gravité des commotions cérébrales
- 4.2 S'assurer d'offrir un environnement sécuritaire pour tous ses membres et employés
- 4.3 Offrir une accessibilité à une équipe médicale pour faire le suivi lorsque nécessaire
- 4.4 Respecter le protocole des commotions cérébrales de Gymnastique Québec.

DISPOSITION FINALE

Entrée en vigueur

La présente procédure entre en vigueur à compter du 18 septembre 2017. Ses dispositions sont d'application immédiate.

Documents de références sur le site suivant :

<http://www.gymqc.ca/commotionscerebrales>